



VILLE DE GASSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le : vingt-huit avril à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	19
votants	21

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,
Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 30/04/2026 et de la publication sur le site internet le : 30/04/2026

Membre absent : Madame Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/51	OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2025
-----------------	---

Madame Anne Marie WANIART, Maire, présente le compte financier unique 2025.

Sous la présidence de François MATTON, le conseil municipal examine le compte financier unique qui s'établit comme suit :



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/51 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

FONCTIONNEMENT

Recettes	9 089 652,63 €
Dépenses	7 384 845,55 €
Excédent de clôture 2025	1 704 807,08 €
Résultat reporté 2024	6 369 840,57 €
Part affecté à l'investissement	- 2 000 000,00 €

TOTAL RESULTAT FONCTIONNEMENT **6 074 647,65 €**

INVESTISSEMENT

Recettes	2 951 611,80 €
Dépenses	1 874 764,86 €
Excédent de clôture 2025	1 076 846,94 €
Résultat reporté 2024	263 107,07 €

TOTAL RESULTAT INVESTISSEMENT 1 339 954,01 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE **7 414 601,66 €**

Restes à réaliser en dépenses 1 734 506,48 €
Restes à réaliser en recettes 192 955,36 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après examen du Compte financier unique,

Le Maire quittant la salle du conseil à l'occasion du vote,

après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

-ADOPTE le compte financier unique 2025 de la Commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE